

# Commune mixte de Fahy

## Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 juin 2025

Début de l'assemblée	20h00
Fin de l'assemblée	21h30

L'assemblée communale, dûment convoquée par le Journal officiel de la République et Canton du Jura 05 juin 2025 avec corrections le 13 juin 2025 et par un tout-ménage distribué le 06 juin, s'est réunie ce jour sous la présidence de M. Jean-Philippe Aeschbacher pour y délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 09 décembre 2024
2. Présentation, discussion et approbation des comptes 2024
3. Approbation du Plan d'aménagement local (PAL)
4. Divers et imprévus

Convoquée et annoncée dans les temps légaux et dans la forme usuelle, M. le Président déclare ouverte la présente assemblée **en présence de 39 ayants-droits**. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants.

**Excusés :** -

**Sont nommés scrutateurs :** M. Laissue Jean-Pierre et M. Dubois Robert

No	Sujet
1.	<p><b>Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée</b></p> <p>Le procès-verbal de la précédente assemblée communale était consultable au secrétariat communal. Aucune observation n'avait été formulée avant la séance.</p> <p>M. [REDACTED] demande pourquoi ce document n'était pas disponible sur le site internet de la commune.</p> <p>À la demande des ayants droit, M. le Président lit l'intégralité du procès-verbal.</p> <p>Le document est annexé au présent procès-verbal.</p> <p>M. le Président ouvre ensuite la discussion. Aucune question n'étant posée, il procède au vote à main levée.</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Oui : 37</li><li>• Non : 0</li><li>• Abstentions : 2</li></ul> <p>Le procès-verbal est <b>approuvé à l'unanimité des voix exprimées</b>.</p>
2.	<p><b>Présentation, discussion et approbation des comptes 2024</b></p> <p>Mme Stéphanie Lepore présente les comptes 2024. Le détail de sa présentation figure en <i>annexe 1</i>.</p> <p>Mme Arlette Houlmann, Vice-Maire, lit ensuite le rapport de la fiduciaire Fidag.</p> <p>M. [REDACTED] interroge sur la répartition de la péréquation financière liée aux impôts : Que se passe-t-il lorsqu'une commune réalise un bénéfice ? Participe-t-elle davantage à la péréquation intercommunale ?</p>

## Commune mixte de Fahy

	<p>Mme Lepore répond que non, un bénéfice communal n'entraîne pas une contribution supplémentaire. Elle précise que le bon résultat de cette année est exceptionnel, en raison de recouvrements importants. Elle rappelle que les deux exercices précédents présentaient des déficits notables.</p> <p>Elle conclut en soulignant qu'il ne faut pas s'attendre à un résultat similaire en 2025, notamment avec l'arrivée de Moutier dans le canton.</p> <p>M. le Président ouvre la discussion. Aucune autre remarque n'est formulée.</p> <p>Le vote a lieu à main levée.</p> <p>Les comptes 2024 sont approuvés à l'unanimité des voix exprimées.</p>
3.	<p><b>Approbation du Plan d'aménagement local (PAL)</b></p> <p>M. Morin présente le Plan d'aménagement local (PAL). Le contenu détaillé de sa présentation figure en <i>annexe 2</i>.</p> <p>M. le Président ouvre ensuite la discussion.</p> <p>Mme [REDACTED] demande ce qu'il advient si la proposition n'est pas acceptée ce soir.</p> <p>M. Morin répond qu'un refus retarderait le processus d'environ six mois, le temps de réévaluer certains points.</p> <p>M. [REDACTED] souhaite localiser les 2 hectares concernés. Pour rappel, ces 2 hectares sont maintenus en zones à bâtir et constituent des réserves.</p> <p>M. Morin projette le plan et les indique visuellement.</p> <p>M. [REDACTED] demande s'il s'agit bien de la zone à bâtir.</p> <p>M. Morin précise :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Gris</b> : zones à bâtir</li><li>• <b>Bleu clair</b> : zones constructibles non encore développées</li><li>• <b>Bleu foncé</b> : zones avec contraintes ou obstacles à la construction</li></ul> <p>Une dérogation sera nécessaire pour obtenir un permis concernant la parcelle en zone environnementale.</p> <p>Aucune autre question n'est posée.</p> <p><b>Résultat du vote à main levée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Oui : 27</li><li>• Non : 2</li><li>• Abstentions : 10</li></ul> <p>Le Plan d'aménagement local est <b>approuvé à la majorité des voix exprimées</b>.</p>
3.	<p><b>Divers</b></p> <p>M. [REDACTED] rappelle qu'il a déjà demandé à plusieurs reprises à qui appartiennent les arbres offerts pour les naissances, car cela reste flou. Il mentionne également qu'une table a été installée pour les enfants entre l'école et l'abri PC, elle est cependant abimée.</p> <p>Le Conseil communal répond que le nécessaire sera fait pour réparer la table. Les plaquettes nominatives pour identifier les arbres ont été commandées au jardin botanique de Porrentruy.</p> <p>M. [REDACTED] demande qui s'occupe de la mise à jour du site internet, combien coûte l'entretien du site internet (entretien et abonnement du Provider) et quand sera-t-il mis à jour ?</p>

## Commune mixte de Fahy

Le CC répond que le nécessaire sera fait à ce sujet.

M. [REDACTED] suggère d'étudier l'acoustique de la salle et de prévoir une présentation sur un meilleur écran, en relevant que la sonorisation, qui a coûté très cher, devrait être mieux utilisée. Le Conseil communal prend bonne note de cette remarque, en précisant qu'en temps normal, les assemblées communales se tiennent à la salle paroissiale, mieux adaptée à ce type d'événement.

M. [REDACTED] revient sur le courrier qu'il avait adressé concernant l'état du chemin de Beauregard. Il rappelle que le Conseil communal avait répondu favorablement à sa demande initiale et demande si le chemin va rester dans son état actuel. Il souligne que le tracé a été modifié. M. Lionel Theubet lui répond que le chemin sera entretenu par M. Saucy, garde forestier, et que le tracé actuel sera maintenu.

M. [REDACTED] fait remarquer que le chemin de Beauregard ne figure pas sur le géoportail et qu'il passe sur la propriété de M. Glaus. Il estime qu'il faudrait retracer officiellement ce chemin forestier. Mme Arlette Houlmann, qui s'est renseignée sur la question, précise que la procédure est en cours.

Il est relevé que le chemin a été muré et détourné à la demande de M. Saucy. La mise à jour du géoportail est en cours, ce qui explique l'absence du nouveau tracé. Actuellement, le chemin passe sur la propriété de M. Glaus, alors que le chemin communal se trouve normalement vers le sous-voie. Ce dossier est entre les mains du Service de l'environnement. M. Lionel Theubet s'engage à transmettre un courriel à M. Serge Trachsel pour l'informer du suivi.

M. [REDACTED] indique que le chemin communal a été dévié, et il s'interroge sur l'absence de suivi des travaux par la commune. Il annonce qu'il se rendra au bureau communal pour en discuter.

M. [REDACTED] demande des explications concernant les aménagements au Bout-Dessous, en particulier la présence de blocs de béton qui n'étaient pas prévus dans le projet initial. Il précise avoir discuté de la situation avec M. Güttly. Selon lui, ces blocs sont ni pratiques, ni esthétiques, et la solution prévue à l'origine était plus discrète et mieux acceptée.

M. Michel Périat répond que les bandes enherbées gênaient l'écoulement des eaux. Pour éviter une surcharge de la STEP, il a fallu prévoir des zones d'absorption. Les ingénieurs ont recommandé l'utilisation de blocs en béton comme solution technique fiable, jugée préférable à des piquets qui risquaient d'être renversés par les intempéries ou le passage de tracteurs. Le Conseil communal a suivi cette recommandation, s'appuyant sur des expériences similaires dans d'autres communes.

M. [REDACTED] insiste sur le fait que la solution actuelle est très inesthétique et mal perçue par les habitants. Il rappelle que la zone passera à 30 km/h, ce qui limite les risques liés aux piquets, et demande au Conseil de reconsidérer cette décision et de chercher une alternative plus harmonieuse.

Mme [REDACTED] soutient cette position, estimant que les blocs installés sont contraires aux promesses initiales et décevants pour les riverains.

M. Louis Schütz intervient pour préciser que les blocs ne sont pas encore installés correctement et que cela sera fait prochainement. À ses yeux, ils ne sont pas aussi inesthétiques qu'ils en ont l'air actuellement.

M. le Président conseille à M. [REDACTED] de prendre rendez-vous avec les conseillers communaux pour discuter de cette question en détail.

M. [REDACTED] déplore que les frontaliers ne respectent pas la zone 30 au Bout-Dessous. Il insiste pour que cette limitation de vitesse soit appliquée et respectée par tous.

M. Michel Périat précise qu'un projet de mise en zone 30 est en cours. Il concerne la rue du Bout-Dessous, ainsi qu'un tronçon de la route cantonale, depuis le poids public jusqu'au garage Jubin. Il souligne toutefois que l'application sur la route cantonale dépend du canton.

Concernant l'installation d'un radar ou de contrôles de vitesse, Michel explique que des contrôles ont déjà été effectués et que la police cantonale met du matériel à disposition à sa convenance. Le Conseil communal

## Commune mixte de Fahy

a formulé plusieurs demandes dans ce sens, mais ne peut pas imposer la fréquence ni le moment de ces interventions.

M. Michel Périat demande au Conseil communal d'effectuer un tour du village afin d'intervenir auprès des propriétaires dont les arbres dépassent sur la route ou la rue.

Le Conseil communal répond que le nécessaire a déjà été fait : les propriétaires concernés ont été avisés et les mesures appropriées prises.

M. [REDACTED] demande des nouvelles concernant les maisons des douanes. M. Lionel Theubet répond que trois des quatre maisons ont déjà des locataires attribués et que la quatrième est en attente de validation du dossier d'éventuels locataires.

M. [REDACTED] évoque une situation problématique liée aux chiens et aux poules de ses voisins. Il indique avoir informé Mme A.H. et pris contact avec l'agence en charge de la gestion, qui lui a répondu qu'il était possible d'avoir des chiens, mais pas en nombre excessif. Il précise qu'il y aurait 12 chiens sur place, dont seulement 2 sont officiellement annoncés.

Il s'interroge sur les critères de sélection des locataires. M. Lionel Theubet précise que la gérance Vimova a été mandatée pour la gestion complète, y compris la sélection des dossiers.

Mme Arlette Houlmann a contacté M. Rondez, qui a confirmé la présence de 6 à 7 chiens sur le site.

M. [REDACTED] met en garde le Conseil communal contre les risques d'abus dans ce type de situation.

M. Lionel Theubet estime qu'il n'est pas nécessaire de remettre en question la gérance, qui suit les procédures établies.

M. Michel Périat rappelle que la loi interdit de détenir plus de cinq chiens sans autorisation spécifique.

M. [REDACTED] demande avec humour si la commune envisage de se lancer dans l'élevage de pigeons, en remarquant qu'il y en a beaucoup autour des consommateurs. Il ajoute qu'il faudrait réduire le nombre de pigeons dans cette zone.

M. [REDACTED] intervient au sujet des chiens. Il reconnaît que la gérance souhaite remplir les maisons, ce qui est compréhensible, mais estime que le Conseil communal doit également avoir son mot à dire concernant l'arrivée des nouveaux locataires.

Le Conseil communal précise que cette information doit être vérifiée.

M. [REDACTED] évoque le règlement sur les chiens, notamment l'article 7, chapitre 1, relatif aux aboiements. Il suggère que le Conseil communal envisage une augmentation de la taxe sur les chiens.

Il souhaite également que le Conseil communal avertisse les personnes absentes à l'assemblée communale.

Il demande quels conseillers sont responsables du dossier chien. Il lui est répondu que c'est Mme Arlette qui s'en occupe. Mme Arlette Houlmann prendra les mesures nécessaires pour répondre à la demande de M. [REDACTED].

M. [REDACTED] se plaint de la présence importante de crottes de chiens dans la forêt. Il précise être celui qui passe la débroussailleuse et déplore que les déjections canines soient partout, ce qui complique son travail.

M. [REDACTED] s'interroge sur l'utilité du monument du souvenir. M. Lionel Theubet explique que cet emplacement permet de déposer les cendres, afin de gagner de la place au cimetière.

M. [REDACTED] exprime le souhait que le cimetière soit mieux entretenu.

Le Conseil communal s'engage à prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'entretien.

## Commune mixte de Fahy

M. [REDACTED] signale que le parc des Combattes n'a jamais reçu de nouvelle couche de copeaux et n'est pas suffisamment entretenu, malgré un investissement de 27'000 CHF dans ce parc.

Mme Arlette Houlmann rappelle qu'un banc neuf a été installé récemment.

Cependant, sur la question de la propreté, des critiques persistent.

Le Conseil communal s'engage à prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette demande d'entretien.

M. [REDACTED] demande que les tombes près du jardin du souvenir soient nivelées, car cet endroit n'est pas bien entretenu.

M. [REDACTED] s'interroge sur les actions que la commune peut entreprendre concernant les chiens errants. Mme Arlette Houlmann répond que le Conseil communal prendra les mesures nécessaires. M. [REDACTED] souligne que ces chiens errants courent un risque quotidien de se faire écraser. Le Conseil communal a bien pris note de cette remarque.

M. [REDACTED] signale que les chemins vicinaux, notamment ceux en groise, ne sont pas entretenus et présentent des trous.

M. Michel Périat répond que le nécessaire sera fait, dans la mesure du possible, en fonction du montant des taxes récoltées pour l'entretien des routes agricoles.

Concernant l'état de la route de Grandfontaine, M. Michel Périat précise qu'il s'agit d'une route communale sous la responsabilité cantonale. C'est donc au canton d'assurer son entretien. Il s'engage néanmoins à faire le nécessaire pour faire avancer ce dossier.

Mme [REDACTED] remercie le Conseil communal pour son travail.

Plus personne n'ayant de questions, M. le Président remercie tous les ayants droit pour leur participation à l'assemblée communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président

Jean-Philippe Aeschbacher

Le Secrétaire

Michael Ostertag